



## Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue en 2019

---

### Document d'information – Thème 3

#### Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable

*Le présent document permettra de fournir des informations aux participants de la séance consacrée au sujet susmentionné lors de la Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM du 31 mai 2019.*

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent document porte sur les évolutions et transformations récemment intervenues dans le paysage du financement du développement, notamment l'essor des modalités novatrices qui visent à répondre aux besoins de financement liés aux objectifs de développement durable (ODD). Il traite ensuite des incidences qu'un paysage financier dynamique est susceptible d'avoir sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement en améliorant l'offre du système des Nations Unies aux pays alors que ceux-ci s'efforcent de financer la réalisation des ODD.

2. Selon les estimations, les besoins de financement liés aux ODD sont de l'ordre de milliers de milliards de dollars É.-U. Le coût de l'éradication de l'extrême pauvreté dans tous les pays est estimé à quelque 66 milliards de dollars par an. Le montant estimatif des besoins d'investissement dans l'infrastructure dans tous les pays (eau et assainissement, agriculture, télécommunications, énergie, transport, bâtiments, secteurs d'activité et foresterie) se situe entre 5 000 milliards et 7 000 milliards de dollars par an. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le déficit de financement des pays en développement s'élèverait à environ 2 500 milliards de dollars par an<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2014: <http://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=194>

3. Les déficits de financement des ODD sont élevés dans tous les pays en développement. Dans son rapport de 2019, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui suit les progrès accomplis pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, dresse un bilan sans appel du financement du développement durable. Il indique que la mobilisation des ressources internes et l'investissement privé ont progressé dans certains pays et que l'investissement durable suscite un intérêt grandissant, mais que l'aide publique au développement (APD) est stagnante, que les risques d'endettement augmentent, en particulier dans les pays à faible revenu, et que la transition vers une économie durable ne se produit pas à l'échelle requise<sup>2</sup>. Les flux financiers illicites restent aussi un problème.

4. Le système des Nations Unies pour le développement se repositionne afin d'être le mieux placé pour aider les gouvernements à atteindre les ODD dans un paysage où le financement du développement évolue rapidement et où de nouveaux modes de financement apparaissent. L'action menée en vue de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement vise à améliorer la qualité et la pertinence de l'offre du système des Nations Unies en matière de modalités novatrices de financement des ODD et, plus généralement, de financement du développement. Selon le principe de la responsabilité collective, nos six organismes adhèrent pleinement à l'idée d'un système des Nations Unies pour le développement repositionné et doté de moyens optimaux pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes fermement déterminés à travailler ensemble afin de porter les réformes du système des Nations Unies pour le développement et d'en atteindre l'objectif premier, à savoir, faire plus et mieux pour obtenir des résultats collectifs en matière de développement au profit des populations auxquelles nous venons en aide, en ne laissant personne de côté.

## **II. MODALITÉS NOVATRICES DE FINANCEMENT DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE: PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS**

5. Les modalités novatrices de financement suscitent depuis peu un grand intérêt de la part des décideurs, en particulier du point de vue du rôle qu'elles peuvent jouer pour combler les déficits de financement des ODD<sup>3</sup>. De nombreuses initiatives ont vu le jour au cours des années, notamment la contribution de solidarité internationale sur les billets d'avion, établie en 2005 et appliquée dans neuf pays dans le monde. Elle a permis de recueillir 1,9 milliard de dollars à ce jour<sup>4</sup>. La Facilité internationale de financement pour la vaccination lancée en 2005<sup>5</sup>, en est un autre exemple. Elle a permis, à ce jour, de lever 6 milliards de dollars sur les marchés internationaux de capitaux, garantis par les flux d'aide à venir<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement: <https://developmentfinance.un.org/press-release-financing-sustainable-development-report-2019>

<sup>3</sup> Le rapport du Secrétaire général sur les mécanismes innovants de financement du développement, A/66/334 examine les définitions. [https://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/66/334&Lang=E](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/66/334&Lang=E)

<sup>4</sup> Voir Unitaid: <https://unitaid.org/about-us/#fr>

<sup>5</sup> Voir: <https://www.iffim.org/>

<sup>6</sup> Voir: <https://www.iffim.org/bonds/previous-issuances/>

6. Ces initiatives ont permis de mobiliser des sommes importantes en faveur des dépenses liées à la santé dans certains des pays les plus pauvres du monde, mais leur portée reste relativement modeste et la possibilité de les transposer à grande échelle n'est pas claire – pour des raisons de faisabilité technique ou de volonté politique. D'autres idées plus anciennes de financement novateur susceptibles de mobiliser considérablement plus de ressources pour le développement mais qui n'ont guère progressé, comme les taxes sur les transactions financières ou monétaires ou encore les droits sur les carburants de soute dans les transports aériens ou maritimes internationaux, se heurtent aux mêmes difficultés<sup>7</sup>. Par ailleurs, il n'est pas toujours évident que les ressources mobilisées par ces moyens seront toujours, et exclusivement, allouées à la réalisation des ODD dans les pays en développement.

7. Parmi les exemples récents de modèles de financement novateurs qui ont suscité l'intérêt, on peut citer les modèles de financement mixte (où les ressources octroyées à des conditions favorables par des bailleurs de fonds officiels sont utilisées de différentes manières pour mobiliser des financements non-concessionnels auprès du secteur privé par effet de levier). Des obligations vertes et des obligations à thème liées aux ODD sont également apparues, et les obligations à impact social ou à impact en matière de développement (un modèle de paiement aux résultats) constituent une autre approche de financement qui attire une attention grandissante. L'investissement dans une optique de parité entre les sexes, une pratique consistant à investir pour obtenir un rendement financier tout en prenant en considération les avantages apportés aux femmes, suscite également un intérêt croissant. Les conversions de la dette au profit de l'action climatique ont aussi refait surface comme un moyen de réduire la dette et d'accroître les investissements dans la conservation, dans le cadre de modèles plus récents qui exploitent également l'investissement tenant compte de l'impact. Des plateformes de financement participatif, permises par les nouvelles technologies, sont également apparues.

8. Ces tendances s'accompagnent d'un intérêt grandissant pour l'investissement responsable et durable, c'est-à-dire la prise en compte des questions environnementales, sociales ou de gouvernance par les investisseurs dans leurs décisions. L'investissement à impact – des investissements qui visent volontairement l'obtention d'un dividende social ou environnemental outre le rendement financier – est moins répandu mais en plein essor également, les actifs de l'investissement à impact étant estimés à plus de 228 milliards de dollars en 2018<sup>8</sup>. Ces tendances devraient se poursuivre.

9. On ne peut que se réjouir globalement de ces tendances, mais on ignore encore si elles sont en mesure de mobiliser non plus des milliards mais des milliers de milliards pour financer les ODD. De plus, certaines de ces approches novatrices, comme le financement mixte ou l'investissement à impact, n'ont guère eu d'écho au-delà des marchés développés et des grands marchés émergents<sup>9</sup>. Une plainte souvent entendue est que le capital est là mais que, dans les pays en développement, il n'y a pas de projets prêts pour l'investissement ou pouvant être financés, dans lesquels investir.

---

<sup>7</sup> Voir: <https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/110411a.pdf>

<sup>8</sup> Global Impact Investing Network (GIIN), Annual Impact Investor Survey 2018.

<sup>9</sup> United Nations, Inter-agency Task Force on Financing for Development, *Financing for Sustainable Development Report 2019* (New York: Organisation des Nations Unies, 2019). Voir: <https://developmentfinance.un.org/fsdr2019>, pp. 85, 87, Figure 9.

## **Modalités novatrices de financement: initiatives actuellement mises en œuvre par les Nations Unies**

10. Que signifient ces évolutions dans le paysage du financement du développement pour la manière dont les organismes des Nations Unies interviennent dans ce domaine et pour la réforme du système des Nations Unies? Le système des Nations Unies pour le développement soutient déjà le financement du développement durable de multiples façons, au niveau des pays et au moyen d'activités de plaidoyer, de travaux d'analyse et de l'établissement de nouveaux partenariats.

11. Au niveau des pays, de nombreux organismes des Nations Unies appuient de différentes façons le financement du développement, notamment dans le cadre de dispositifs de financement novateurs. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la mise au point d'une [obligation à impact social de lutte anti-tabac](#) visant à aider les cultivateurs de tabac à passer à d'autres moyens d'existence agricoles et non agricoles. Le PNUD a aussi lancé les initiatives [SDG Impact Finance](#) (finance à impact au service des ODD) et [SDG Impact](#) (impact au service des ODD) qui visent toutes les deux à stimuler l'investissement à impact dans les pays en développement selon des modalités diverses.

12. En 2018, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a décaissé 6,7 millions de dollars de subventions axées sur les résultats en faveur d'investissements à financement mixte dans les domaines de l'inclusion financière et du développement local. Les investissements ont permis de débloquer 23,2 millions de dollars de financements publics et privés provenant de capitaux propres des partenaires et d'engagements supplémentaires d'investisseurs tiers, notamment des banques nationales, des gouvernements locaux et des partenaires du développement. Le FENU examine également avec le PNUD et d'autres entités des Nations Unies les moyens de mettre ses instruments financiers et ses compétences en matière d'investissement à leur disposition à l'appui d'une gamme plus vaste d'ODD.

13. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) étudie à l'heure actuelle différentes possibilités d'investissement à impact, tout particulièrement dans trois domaines d'infrastructure durable: énergie renouvelable, logement abordable et infrastructure de santé. On peut citer à titre d'exemple, les accords conclus avec le Kenya et le Ghana en 2018 pour structurer les transactions avec les investisseurs portant sur la construction dans chaque pays de 100 000 logements d'une valeur proche de 5 milliards de dollars.

14. En 2012, le PAM a aidé l'Union africaine (UA) à créer un groupement souverain d'assurance contre les catastrophes, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC). La Mutuelle aide les États membres de l'UA à améliorer leurs capacités de planification, de préparation et de réaction face aux catastrophes climatiques. En 2014, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques a lancé ARC Ltd, qui fait office de mécanisme d'assurance mutuelle fournissant des services de transfert de risque à tous les États membres de l'UA, grâce à la mutualisation des risques et à l'accès aux marchés de réassurance. En 2018, ARC Ltd a versé plus de 36 millions de dollars à titre d'indemnités aux pays de l'UA touchés par des catastrophes.

15. Le financement fondé sur les prévisions météorologiques est un mécanisme novateur grâce auquel des interventions sont planifiées précocement au niveau des communautés et du gouvernement sur la base de prévisions crédibles, et sont financées et mises en œuvre avant un choc climatique. Le PAM a établi un système de ce type dans dix pays qui sont régulièrement victimes de chocs liés au climat. Ces interventions précoces contribuent à réduire les pertes et les dommages dus aux aléas climatiques, et à limiter les besoins d'assistance humanitaire dans leur sillage. Une étude du retour sur investissement menée en 2018 au Népal sur la mise en œuvre de l'approche, a fait apparaître qu'il était possible d'économiser 22 millions de dollars en cas d'intervention face à une situation d'urgence de moyenne ampleur (175 000 personnes touchées).

16. Le Gouvernement du Tadjikistan s'est engagé à élaborer un programme national complet axé sur les ODD au profit des enfants jusqu'en 2030. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Tadjikistan est l'organisation chef de file qui appuie le Gouvernement selon une approche en trois phases: a) élaborer un programme-cadre national unique intégrant l'ensemble des cibles et indicateurs liés aux ODD; b) procéder à une estimation complète des coûts du programme jusqu'en 2030; et c) convenir d'un plan de financement avec les homologues et les partenaires de développement afin de garantir que la mise en œuvre du programme est viable sur le plan budgétaire.

17. Le nouveau Fonds commun des Nations Unies à l'appui du Programme 2030 sera doté d'un guichet visant à appuyer la mise au point et le fonctionnement de dispositifs de financement novateurs, offrant ainsi aux organismes des Nations Unies une précieuse occasion de collaborer à la réalisation de projets de financement novateurs au niveau des pays.

18. À l'échelon international, le système des Nations Unies pour le développement dirige et soutient une série d'initiatives et de partenariats relatifs au financement du Programme 2030. Il s'agit notamment de [l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement](#) (PNUE), un partenariat établi entre le PNUE et le secteur financier visant à favoriser les changements systémiques dans ce secteur à l'appui du développement durable. Le système des Nations Unies mène un large éventail de travaux analytiques et normatifs sur le financement durable, notamment dans le cadre du *Rapport sur le financement du développement durable* établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Parmi les autres initiatives majeures, on peut citer le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, une initiative conjointe lancée par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les Nations Unies, et les nouveaux cadres de partenariat stratégique entre les Nations Unies et les institutions financières internationales. Depuis l'adoption d'accords historiques sur le développement durable, le changement climatique et le financement du développement en 2015, la Banque mondiale et les Nations Unies ont fait des avancées décisives sur la voie d'une coopération renforcée. En témoigne le cadre de partenariat stratégique signé en mai 2018 entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale.

19. Afin de stimuler les efforts internationaux consacrés au financement du développement, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé sa [Stratégie triennale de financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), s'articulant autour de trois objectifs: i) aligner les politiques financières et économiques sur le Programme 2030; ii) renforcer les stratégies de financement et les investissements aux niveaux régional et national; iii) saisir les possibilités offertes par l'innovation financière, les nouvelles technologies et la numérisation. Dans ce contexte, le Secrétaire général a aussi mis en place un nouveau [Groupe de réflexion multipartite sur le financement numérique des ODD](#). Le Secrétaire général a en outre annoncé la création d'une Alliance des présidents-directeurs généraux des investisseurs mondiaux pour le développement durable (Global Investors for Sustainable Development) afin de favoriser l'accroissement des investissements privés dans les ODD sur le long terme.

20. Malgré l'existence de ces possibilités, les efforts déployés par les Nations Unies en faveur du financement du développement pourraient être davantage concertés, notamment au niveau des pays. Lorsque les initiatives sont fragmentées entre les organismes des Nations Unies, ceux-ci perdent l'occasion de jouer un rôle plus central dans cet espace. Les défis peuvent être regroupés dans trois grandes catégories:

- i) **Capacités:** à quelques exceptions notables près, les connaissances financières à tous les échelons du système des Nations Unies pour le développement demeurent limitées, et rares sont les cadres qualifiés en matière de financement ou d'investissement, capables d'employer le langage de la finance et d'appuyer la conception et la structuration de modèles de financement novateurs.
- ii) **Politiques et réglementations:** les politiques et les procédures de nombre d'organismes des Nations Unies ont besoin d'être adaptées pour permettre à ces organismes de participer activement à des dispositifs de financement novateurs, par exemple des mécanismes de financement axés sur les résultats, des mécanismes de garantie, etc.;
- iii) **Coordination institutionnelle et structures:** les circuits de partage de l'information et des connaissances doivent être renforcés et il faut mettre en place des incitations à la collaboration interorganisations.

### **Réforme du système des Nations Unies pour le développement et modalités novatrices de financement**

21. L'objectif général de la réforme du système des Nations Unies pour le développement est de placer le système des Nations Unies en meilleure position pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et «ne laisser personne de côté». Les objectifs apparentés sont notamment:

- i) Aider plus efficacement les pays à mobiliser des financements et d'autres moyens d'action pour atteindre les ODD.
- ii) Assurer un financement adéquat et prévisible en faveur du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de son action.

22. Ces objectifs sont distincts mais complémentaires. Pour fournir un appui adéquat, le système des Nations Unies doit obtenir un financement de qualité suffisant et l'employer de manière efficiente et stratégique. Les impératifs du développement durable définis dans le Programme 2030 font que le système des Nations Unies doit financer non plus des projets individuels mais un changement porteur de transformations.

23. Une grande partie de la mise en œuvre collective de la réforme du système des Nations Unies pour le développement est entreprise conjointement par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Nos entités sont étroitement engagées dans ces processus en cours à l'échelle du système. Toutefois, certains éléments de la réforme nous touchent à titre individuel, en notre qualité d'organisme, et pourraient exiger l'apport de modifications particulières et la prise de mesures spécifiques, en concertation avec les conseils d'administration respectifs.

24. Dans le cadre de son processus de relance, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a créé quatre groupes de résultats de haut niveau, dont le Groupe de résultats en matière de financement stratégique, actuellement présidé à l'échelon des secrétaires généraux adjoints par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le but de ce groupe de résultats est d'appuyer le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'agissant de modifier la notion de financement ("*funding to financing*") et de favoriser l'apport d'un appui technique intégré de qualité aux pays. Une telle transition nécessite une diversification des sources de financement, en mobilisant le secteur privé, les organisations philanthropiques et les nouveaux fournisseurs de coopération pour le développement, en promouvant les modalités novatrices de financement et en modifiant les incitations sur les marchés financiers.

25. À cette fin, le Groupe de résultats en matière de financement stratégique a créé deux équipes spéciales:

- L'équipe spéciale de réflexion sur le financement stratégique, actuellement coprésidée par la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui se concentre sur le renforcement du soutien normatif du Groupe des Nations Unies pour le développement durable apporté aux équipes de pays des Nations Unies afin d'aider les pays, le système des Nations Unies et les autres partenaires à mobiliser des financements en faveur du développement durable grâce à une approche plus concertée. Par ailleurs, l'équipe spéciale contribue à positionner le débat sur le financement au sein du système des Nations Unies pour le développement en évaluant les outils et les options dont dispose le système des Nations Unies pour aider les pays à mettre en œuvre les ODD bénéficiant d'un soutien limité. Cette aide est contextualisée afin de répondre aux besoins de différents des pays, comme les pays les moins avancés (PMA), les pays à revenu intermédiaire, les petits États insulaires en développement (PEID) dans des contextes vulnérables et fragiles et les pays fonctionnant dans des contextes alliant l'action humanitaire à l'aide au développement.
- L'équipe spéciale chargée du financement des ODD au niveau des pays, actuellement coprésidée par le FNUAP et ONUSIDA, qui centre ses efforts sur le renforcement de la capacité des équipes de pays des Nations Unies à fournir un soutien intégré aux pays concernant le financement du Programme 2030. Elle met à profit les compétences normatives et les partenariats à l'échelle du système, notamment les processus intergouvernementaux et les produits d'analyse pertinents pour améliorer les mécanismes permettant de regrouper les capacités existantes en matière de financement des ODD de manière plus efficiente et systématique dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. L'équipe spéciale appuie également la mise en œuvre du Pacte de financement du système et contribue à réunir les données factuelles démontrant que l'investissement dans le système des Nations Unies pour le développement est essentiel pour la réalisation des ODD.

26. De plus, le Secrétaire général a mis en place une équipe spéciale de haut niveau sur le financement en faveur de l'égalité des sexes, coprésidée par ONU-Femmes et le Cabinet du Secrétaire général, qui est chargée d'étudier les stratégies visant à accroître les investissements favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à garantir le suivi correct des ressources au sein du système des Nations Unies dans ce domaine. L'équipe spéciale formulera un ensemble de recommandations à mettre en œuvre dans le système des Nations Unies, notamment sur les possibilités de tirer parti des modalités novatrices de financement pour obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes.

27. Les nouvelles orientations relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable font une large place au financement et leur application nécessitera la mise au point de nouveaux outils et de nouvelles approches pour permettre aux équipes de pays des Nations Unies d'y répondre. Les membres de l'équipe spéciale centrée sur les pays ont participé à la rédaction des parties concernant le financement, et seront également chargés d'élaborer de nouvelles orientations complémentaires pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi que des outils et des modules de développement des capacités.

28. En ce qui concerne la collaboration avec le secteur privé, le groupe de résultats stratégiques des Nations Unies sur les partenariats, coprésidé par l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail (OIT), est convenu d'orientations communes sur la diligence raisonnable. Ces orientations aideront le système des Nations Unies pour le développement à travailler plus efficacement avec le secteur privé. Une plateforme commune pour la mise en œuvre des mesures de diligence raisonnable sera hébergée par le Pacte mondial.

29. L'un des défis sera de faire en sorte que le Groupe de résultats sur le financement stratégique devienne une plateforme solide axée sur l'action qui permette au Groupe des Nations Unies pour le développement durable d'affiner en permanence son offre de soutien aux États Membres.

30. Les États Membres ont clairement manifesté leur intérêt pour le financement commun et ont alloué des ressources de plus en plus importantes dans le cadre de mécanismes de financement commun, y compris au système des Nations Unies, afin d'appuyer le financement du développement. Mais les fonds communs doivent souvent fonctionner à grande échelle pour dégager un avantage comparatif, y compris en tant que vecteur de financement des ODD. Le Pacte de financement et son engagement de doubler la part des contributions autres que les ressources de base en faveur des fonds communs interorganisations et des fonds thématiques d'organisations individuelles aux fins du développement, ainsi que l'engagement d'élargir la base des donateurs aux mécanismes de financement commun constituent des éléments importants pour le positionnement des fonds communs dans le contexte du financement des ODD.

31. Il est essentiel que l'action globale visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement réussisse. Le Secrétaire général a rendu compte devant le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) de la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, exposant comment le système des Nations Unies y compris nos six organismes ont répondu aux résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale avec une vigueur renouvelée, et pris des mesures audacieuses, parfois difficiles, pour concrétiser la vision des États Membres<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> A/74/73-E/2019/4

32. Pour compléter ce rapport collectif, et conformément aux décisions prises par leurs conseils d'administration respectifs<sup>11</sup>, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et ONU-Femmes ont présenté à leurs conseils d'administration une information harmonisée propre à chaque organisation sur leur mise en œuvre respective de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Ces documents dressent un bilan personnalisé mais harmonisé des efforts déployés en ce qui concerne notamment les points suivants:

- a. Appui au nouveau système des coordonnateurs résidents
- b. Renforcement de l'analyse, de la planification et de l'établissement de rapports à l'échelle du système
- c. Renforcement de la mise en œuvre et du soutien communs des ODD
- d. Gains d'efficacité dans le cadre d'opérations conjointes et du partage de locaux
- e. Examen des actifs de l'organisation aux niveaux national et régional
- f. Pacte de financement

33. Nous suivons systématiquement les contributions à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Par exemple, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes ont inséré un ensemble commun d'indicateurs relatifs aux ODD dans leurs cadres intégrés de résultats et de ressources afin de suivre les contributions conjointes aux ODD au titre de la mise en œuvre du Chapitre commun. Les indicateurs pertinents de l'Examen quadriennal complet ont aussi été insérés dans les cadres intégrés de résultats et de ressources afin que l'on puisse suivre la façon dont les organismes collaborent pour garantir efficacité et efficacité.

34. Ce rapport mixte porte sur des thèmes communs importants.

35. Un système de coordonnateurs résidents repositionné doté d'un coordonnateur résident disposant de tous les pouvoirs nécessaires constitue un élément essentiel d'un système des Nations Unies pour le développement repositionné aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays. Sans coordination efficace, la mise en œuvre des activités par les entités du système des Nations Unies pour le développement sera moins stratégique.

36. Le Cadre de gestion et de responsabilités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sera essentiel pour le nouveau système de coordonnateurs résidents. Nos organismes se sont engagés à appliquer ce cadre. Nous donnons des indications anticipées à nos bureaux de pays mais serons à l'écoute de leurs observations et opinions sur les enseignements tirés de l'expérience.

37. Nos organismes prélèvent déjà la redevance de 1 pour cent qui constitue une modalité importante permettant aux États Membres d'apporter des fonds en faveur d'un système de coordinateurs résidents repositionné. Nous suivons les incidences de la redevance sur nos ressources de programmation, et les coûts transactionnels et administratifs y afférents.

---

<sup>11</sup> Décision 2019/4 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, décision 2019/8 du Conseil d'administration de l'UNICEF et décision 2019/1 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes.

38. Nos organismes adhèrent pleinement à un système des Nations Unies pour le développement mieux adapté à sa mission au niveau régional, qui soit en mesure d'apporter aux pays un soutien intégré, personnalisé et axé sur les ODD. Nous sommes déterminés à fournir un appui optimal et efficient aux pays, en veillant à l'utilisation optimale des ressources et en nous assurant que les efforts que nous menons au niveau régional répondent aux besoins des pays, en fournissant un appui sur le plan des politiques, des programmes et des opérations à nos bureaux de pays afin qu'ils puissent offrir des solutions liées aux ODD aux pays auxquels nous venons en aide.

39. Enfin, au niveau de chacun de nos organismes, nous poursuivons les efforts intenses menés pour améliorer l'efficacité, notamment en redéployant les gains réalisés au profit des activités de développement, y compris la coordination. Ces efforts nous ont aidé à atteindre nos objectifs, en particulier les suivants: doubler le montant de nos contributions à l'accord sur le partage des coûts à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à l'appui du système des coordonnateurs résidents, couvrir les coûts de transition respectifs correspondant à la dissociation des fonctions de coordonnateur résident, et investir des ressources supplémentaires dans des programmes axés sur les ODD. Collectivement, dans le cadre des efforts de réforme, le Groupe des innovations institutionnelles, coprésidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM, a accompli des progrès considérables concernant les catalyseurs de gains d'efficacité. Par exemple, 14 entités des Nations Unies ont déjà signé la déclaration de principe de haut niveau de reconnaissance mutuelle, représentant plus de 90 pour cent du montant total de ce que dépensent les organismes des Nations Unies. Cette déclaration de reconnaissance mutuelle – dans laquelle les organismes reconnaissent mutuellement leurs politiques et leurs processus afin de permettre la mise en place de services communs – lèvera un obstacle important à l'établissement de services administratifs communs et de centres de services mondiaux. Des défis restent à relever. Certains changements proposés prendront du temps, certains gains d'efficacité ne seront obtenus que de manière ponctuelle, et il faudra aussi consentir des investissements initiaux pour réaliser nos objectifs ambitieux.

## Défis

- Grands défis posés au financement du développement: l'ampleur même du défi que pose le financement de l'éradication de la pauvreté, estimé à quelque 66 milliards de dollars par an, avec des besoins d'investissements dans les infrastructures de 5 000 milliards à 7 000 milliards de dollars par an et un déficit de financement dans les pays en développement de 2 500 milliards de dollars. La stagnation de l'aide publique au développement (APD), l'augmentation des risques d'endettement, en particulier dans les pays à faible revenu, la transition trop lente vers une économie durable, et les flux financiers illicites.
- Échelle relativement modeste et faisabilité technique limitée des initiatives de financement novatrices performantes.
- Difficultés rencontrées pour faire en sorte que tous les fonds mobilisés au titre de certains mécanismes de financements novateurs soient transférés aux pays en développement.
- Tendance de certaines approches, notamment le financement mixte et l'investissement à impact, à parfois ignorer les pays à faible revenu
- Absence de réserve de projets susceptibles d'être financés et d'une taille suffisante, qui attirent les investisseurs.
- Fragmentation des initiatives des Nations Unies et difficultés rencontrées pour que les efforts déployés par le système des Nations Unies portant sur le financement du développement soient davantage concertés.

- Manque de compétences en matière de financement et d'investissement au sein du système des Nations Unies pour le développement.
- Politiques et réglementations restrictives dans de nombreux organismes des Nations Unies, y compris des mécanismes de diligence raisonnable différents, freinant la participation à des partenariats novateurs.
- Peu de partage d'informations entre les organismes des Nations Unies et peu d'incitations à la collaboration.
- Assurer que le nouveau Groupe de résultats de haut niveau en matière de financement stratégique devienne et demeure un mécanisme dynamique qui donne au Groupe des Nations Unies pour le développement durable les moyens d'agir.
- Mise à l'échelle des mécanismes de financement commun lorsqu'ils s'avèrent avantageux et stratégiques, en partie par la réalisation des objectifs de dépense connexes du Pacte de financement.

## Recommandations

- Rassembler les pratiques optimales relatives aux modalités novatrices de financement en dressant l'inventaire de tous les travaux menés dans ce domaine par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, afin de générer, à l'échelle du système, des enseignements tirés de l'expérience et de trouver des synergies et des possibilités d'action concertée, notamment à des fins de transposition à grande échelle.
- Rechercher des possibilités de partenariat avec le secteur privé aux fins de la mise au point de modalités novatrices de financement des ODD, notamment par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les partenariats en tant que porte d'accès – et non gardien de l'accès – au secteur privé<sup>12</sup>.
- Mettre en œuvre l'approche commune de diligence raisonnable du système des Nations Unies pour le développement, et veiller à ce que le Groupe de résultats stratégiques des Nations Unies sur les partenariats fasse progresser le programme de réforme établi dans le rapport du corps commun d'inspection.
- Examiner la possibilité d'utiliser le fond commun lié aux ODD pour la mise en place conjointe par les fonds et programmes des Nations Unies de mécanismes de modalités novatrices de financements, ainsi que d'une réserve commune de projets susceptibles d'être financés.

## Questions:

- Comment, dans la pratique, la réforme du système des Nations Unies pour le développement peut-elle aider ce système à améliorer son offre dans le domaine des modalités novatrices de financement?
- De quelle façon les modalités novatrices de financement peuvent-elles concrètement contribuer à combler le déficit de financement des ODD? Où devraient se situer notre objectif central et les organismes des Nations Unies dans cet espace? Où fixer les limites de notre participation?
- Comment faire en sorte que les enseignements tirés de l'expérience et les réussites concernant les modalités novatrices de financement soient mis en commun entre les organisations des Nations Unies, en particulier au niveau des pays, et comment pourrait-on mettre en place des incitations à travailler davantage ensemble?

---

<sup>12</sup> A/74/73-E/2019/4, p.40, par. 149.